

Brevet Professionnel Agricole
Option "*Travaux de la Production Animale*" - BPA TPA
Spécialités Polyculture-Elevage, Porcs-Volailles, Elevage-Ruminants



Durée de la formation	2 ans dont 880 heures en centre.
Statut	Apprentissage 16 – 25 ans et/ou contrat de professionnalisation
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrier qualifié d'élevage bovin lait-viande, ovin, porcin, volaille, et en polyculture. ■ Exécute des tâches et des travaux liés à la conduite d'un troupeau (préparation – distribution des aliments. Approche et entretien des animaux – traite), à la mise en place des cultures (travaux du sol – entretien des cultures – récolte – conservation des fourrages) et à l'entretien et la conduite du matériel. ■ Contrat de travail à durée déterminée de 2 ans minimum et 3 ans maximum.
Niveau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sorti classe 3eme ou plus, après positionnement ■ Titulaire diplôme CAPA ou plus
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrier qualifié. ■ Poursuite d'études en formation par apprentissage : BP Responsable d'Exploitation Agricole (BP REA).
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeunes de 16 à 25 ans (entretien individuel). ■ Inscription de juillet à décembre.
Organisation et durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 ans en exploitation agricole en alternance : centre (14 semaines) ■ → 880 heures de formation sur un cycle de 2 ans. ■ La formation est organisée en 10 Unités Capitalisables qui permettent l'attribution d'un diplôme national se déroulant tout au long des 2 années ; Il n'y a donc pas d'examen final.



Externat
Demi-pension
Internat

Contenu de la formation

■ **UC GENERALES (tronc commun) :**

- **UCG1 (105 heures)** ⇒ Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.
- **UCG2 (105 heures)** ⇒ Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.
- **UCG3 (90 heures)** ⇒ Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.
- **UC01 (100 heures)** ⇒ Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal.
- **UC02 (60 heures)** ⇒ Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage.

■ **UC SPECIALITE ☞ au choix selon le type d'exploitation**

☞ **POLY-CULTURE-ELEVAGE :**

- **UCS1PE (100 heures)** ⇒ Mettre en œuvre les opérations d'alimentation, les soins quotidiens et les manipulations des animaux, dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal.
- **UCS2PE (100 heures)** ⇒ Mettre en œuvre les opérations liées aux travaux culturaux et à l'utilisation des surfaces fourragères, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.
- **UCS3PE (100 heures)** ⇒ Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations de l'exploitation, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.

☞ **ELEVAGE PORCS ET VOLAILLES :**

- **UCS1PV (100 heures)** ⇒ Mettre en œuvre les opérations de préparation et de distribution des aliments, et la surveillance des animaux, dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal.
- **UCS2PV (100 heures)** ⇒ Réaliser les interventions courantes de soins et de suivi des lots d'animaux, dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être de l'animal.
- **UCS3PV (100 heures)** ⇒ Mettre en œuvre les opérations nécessaires au maintien des conditions d'hygiène et d'ambiance et à l'entretien des locaux et des équipements d'élevage.

☞ **ELEVAGE ET RUMINANTS :**

- **UCS1ER (100 heures)** ⇒ Mettre en œuvre les opérations d'alimentation des animaux et l'utilisation des surfaces fourragères de l'exploitation, dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal.
- **UCS2ER (100 heures)** ⇒ Mettre en œuvre les opérations liées à la reproduction et les soins au troupeau, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.
- **UCS3ER (100 heures)** ⇒ Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations de l'exploitation, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.

■ **UNITE CAPITALISABLE D'ADAPTATION REGIONALE (2 UCARES OBLIGATOIRES) :**

- **TRAITE UETL (60 heures)** ⇒ Réaliser la traite dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de bien-être animal (obligatoire en système laitier)
- **REPRODUCTION PORCINE UBRP (60 heures)** ⇒ Réaliser les interventions liées à la reproduction, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité (obligatoire en système porcin avec truies)
- **Salariat UUSS (60 heures)** ⇒ Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture, devenir salarié en agriculture
- **MAINTENANCE UXMM (60 heures)** ⇒ Assurer occasionnellement les activités de maintenance sur le matériel ou les bâtiments de l'exploitation

Evaluation

- Diplôme d'insertion professionnelle délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- Validation selon le système des Unités Capitalisables (contrôle continu) et parcours de formation individualisé.

CFPPA-UFA DE THIERACHE

Rue Porte des Champs – 02140 VERVINS

Tél : 03 23 91 31 50 Fax : 03 23 91 31 59

Mail : cfppa.la-thierache@educagri.fr

mise à jour le 17.10.17